# L'ABEILLE

No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 2 MARS 1842.


POUR GOUVERNEUR:

## HENRY JOHNSON.

Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup parmi nous de la séparation de l'Irlande d'avec l'Angleterre. Des assemblées publiques sont convoquées journellement dans toute l'étendue des Etats-Unis pour témoigner de notre sympathie pour la population Irlandaise opprimée. Loin de nous la pensée de vouloir blâmer cette généreuse sympathie qui honore ceux qui l'éprouvent; mais dans la situation où nous sommes placés, nous hommes du Sud, la manifestation publique, officielle en quelque sorte, de cette sympathie n'est-elle pas imprudente? A-t-on suffisamment réfléchi sur les conséquences qui peuvent, qui doivent même naturellement en découler.

D'un côté l'adresse de M. O'Connel, le grand agitateur, signée par soixante mille Irlandais, aux Irlandais d'origine, habitant les Etats-Unis leur demande d'épouser la cause de l'abolitionisme. Or, est-il convenable que nous fassions cause commune avec des partisans fanatiques de l'abolitionisme? N'est-ce pas agir directement contre nos intérêts? N'est-ce pas un acte de suicide moral? Quoi! O'Connell et les soixante mille signataires de son adresse aux Américains d'origine Irlandaise, commandent d'épouser la cause de l'abolitionisme, et nous répondons à l'appel, et nous consentons tacitement à faire cause commune avec eux! C'est vraiment incroyable.

On nous dira, sans doute, que nos assemblées publiques n'ont pour but que de manifester une sympathie bien naturelle pour un peuple opprimé; mais nous voyons par les journaux de Boston que l'adresse demande positivement *de faire cause commune avec les abolitionistes*: et c'est précisément à cette adresse que nous acclamons.

Les résolutions adoptées par les assemblées tenues à cet effet au Nord ne laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard:

"Résolu que nous voyons avec bonheur que la voix d'O'Connell, laquelle fait maintenant trembler les trois Royaumes, ait traversé l'Atlantique comme un coup de tonnerre pour la cause de la liberté dans notre pays et que le père Mathieu [un autre agitateur abolitioniste, fondateur des sociétés de tempérance et signataire de l'adresse,] après avoir rendu à un de ses bras cinq millions de ses concitoyens à la vie morale, ait étendu l'autre pour briser les fers de l'esclave américain."

Comme on voit, O'Connell nous dit bien en termes formels: "prêtez-nous votre influence pour séparer l'Irlande de l'Angleterre et à mon tour je vous prêterai la mienne pour effectuer l'abolition, car l'une ne tient à cœur non moins que l'autre." Et nous, encore une fois, nous hommes du Sud, nous répondons à son appel!

Mais alors même que l'abolitionisme, ne serait pour rien dans ce mouvement demandé en faveur de la population de l'Irlande, nous devrions encore nous en abstenir dans notre intérêt moral, par un sentiment de justice et pour n'être pas en contradiction avec nous mêmes. On sait qu'il est généralement contraire à la justice et au droit des gens qu'une nation intervienne dans les affaires d'une autre nation amie. Aussi trouvons nous mal, et cela avec raison, que les Anglais interviennent, même indirectement, dans nos affaires domestiques à propos de l'abolitionisme: et pourtant nous en faisons tout autant en ce moment, en nous occupant de la séparation de l'Irlande.

Ainsi, par une inconséquence manifeste, nous blâmons les Anglais d'intervenir dans nos affaires à propos des institutions du Sud et en même temps nous intervenons dans les affaires intérieures de l'Angleterre à propos de la question de séparation de l'Irlande. Et ce qu'il y a de plus fort c'est que nous, habitans du Sud, qui avons le plus à nous plaindre de cette intervention, soyons les premiers à intervenir dans une question dont une des principales données est hostile à nos intérêts les plus chers, à notre existence.

Comprenons donc que nous devons nous abstenir de toute intervention dans les affaires des autres avec d'autant plus de soin que nous avons un intérêt direct à repousser toute intervention de la part des autres.

Un des petits journaux de la seconde municipalité annonçait hier que le cadavre de l'esclave Washington, exécuté il y a quelques jours, avait été exhumé dimanche soir par quelques démons à face humaine, sa tête coupée et fichée à la porte d'un des habitans de cette ville.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill supplémentaire au bill des banques est toujours à l'ordre du jour. La Chambre en est arrivée à la considération de la section 15, la question de l'adoption sera bientôt mise aux voix.

ACCIDENT.—Dans le voyage de la goëlette *Mary James*, de la Nouvelle-Orléans à Pensacola, un nommé Joseph Rugo, espagnol de naissance, mais habitant la Nouvelle Orléans depuis quelques années, est tombé à la mer, et n'a pu être sauvé, malgré tous les efforts du capitaine et de son équipage.

NAUFRAGE.—La barque *Francis Stanton*, partie de Liverpool pour Baltimore, avec un chargement complet de quincaillerie et de marchandises sèches, s'est échouée le 13 février à environ 10 milles sud du *Cap Henry*. On ne pense pas pouvoir la sauver.

—Il se forme partout à New-York des clubs appelés *Clay-Clubs*, dont l'objet est de soutenir les droits du célèbre sénateur du Kentucky à la présidence.

—M. Van Buren se propose d'aller rendre visite à l'Hermitage au général Jackson: ainsi disent les feuilles du Nord.

Le steamship CLIDE, de la ligne des Indes Occidentales, est arrivé à Charleston, le 22 février, via St-Croix, St-Thomas, les îles Turques et Savannah. La *Clide* a apporté des lettres d'Angleterre, jusqu'au 15 janvier, mais pas de journaux. Les seize meurtriers de la *Creole*, étaient encore enfermés dans les prisons de Nassau.

—Un ex-caissier d'une banque [illegible] M. John G. Boyd, s'est [illegible]irement fin [illegible] jours à Philadelphie, le 17 février, en se tirant un coup de pistolet à la tête. Il avait détourné de la banque des sommes considérables, et était sur le point de subir une condamnation infamante.

VIRGINIE.—Il n'y a pas encore eu d'élection de gouverneur. D'après la constitution de cet Etat, M. John M. Gregory, membre du conseil exécutif d'Etat, remplira, à partir du 4 mars, les fonctions de gouverneur par interim.

CULTURE DE LA SOIE AU TENNESSEE.—Cette culture, dit le *Louisville Advertiser*, fait de rapides progrès dans l'Etat du Tennessee, et deviendra sans doute un jour l'une des branches les plus lucratives du commerce. La société d'agriculture du comté de Davidson, travaille efficacement à rendre populaire la culture de la soie.

Le sol et le climat de ce pays sont favorables au mûrier; il serait facile d'y élever des vers à soie, et alors les habitans du Kentucky, du Tennessee, et de tous les autres Etats situés à l'ouest des Alleghany, épargneraient par cette nouvelle industrie, des millions de dollars dépensés annuellement par les Etats-Unis en soieries étrangères.

OURAGAN A NEW YORK.—New-York a éprouvé, il y a deux semaines à peine, une de ces bourrasques subites qui font tant d'avaries aux navires mouillés dans le port. Quelques uns ont eu leurs cables brisés, d'autres ont chassé sur leurs ancres ou dérapé. Le paquebot *Sully* est allé se heurter contre le brick *Le King*; plusieurs bâtimens ont été jetés à la côte.

## VARIETÉS.

### PAUL DUVERT.

(*Voir l'Abeille des 24, 25, 26 et 28.*)

La chambre où se trouvait en ce moment madame Bianchi était une grande pièce du premier étage, froide, triste, lambrissée en châtaignier, et dont la peinture rougeâtre, qui n'avait pas été rafraichie depuis bien des années, s'était fendillée de manière à former une espèce de marbrure désagréable à l'œil. Quoique la maison parût à l'extérieur solidement bâtie, il était impossible de remuer dans ce vieil appartement sans faire trembler les vitres et sans éveiller dans toutes les parties des cloisons et du plancher une foule de craquemens peu harmonieux. D'immenses placards qui entouraient la chambre tenaient lieu des meubles qui servent d'ordinaire à enfermer les effets de toute nature, et il est à remarquer que quelques-uns de ces placards étaient fermés avec un soin qui prouvait qu'ils n'étaient pas vides. Du reste, excepté un lit en noyer qui s'élait dans un coin de la chambre au-dessous d'un vieux baldaquin muni de rideaux blancs, tout avait la même teinte sombre et enfumée. Les sièges et la table étaient en châtaignier comme les cloisons et dataient sans doute de la même époque. Les dorures de deux ou trois cadres qui renfermaient des gravures communes avaient disparu sous les injures des mouches et du temps, et excepté un grand crucifix de cuivre que la piété de Thérésa avait soin de conserver toujours brillant de propreté au-dessus de la cheminée, excepté la petite glace de Venise que la coquetterie de la jeune fille lui ordonnait de ne pas négliger si elle ne voulait être réduite aux fontaines du voisinage pour voir sa gracieuse image, il semblait que l'on n'eût rien essayé pour embellir cet antique appartement depuis le jour où il avait été occupé pour la première fois.

Mme Bianchi elle-même ne faisait aucune disparate avec cet intérieur lugubre et mesquin à la fois: elle était à demi couchée dans un fauteuil à la Voltaire, seul meuble moderne qui eût trouvé place au milieu de ces vieilleries, et ses pieds enveloppés de flanelle témoignaient de son état presque continuel de souffrance. Par contraste avec l'énergie de caractère dont elle avait donné si souvent des preuves dans le cours de sa vie, la tante de Labeccio était une imperceptible petite vieille, maigre jusqu'à l'éthisie, asthmatique, ce qui semblait toujours près de rendre l'âme à chaque accès d'une toux opiniâtre qui ne la quittait presque pas. Sa figure jaune, ridée, souffreteuse, disparaissait presque entièrement sous une énorme coiffe dont il serait assez difficile de savoir à quelle mode appartenait à la mode d'aucun pays. Deux yeux verts brillants comme deux émeraudes derrière les paupières de dentelle [illegible] les voilaient à demi, donnaient cependant [illegible] de vivacité, de ruse et d'intelligence à cette figure bilieuse et ligide. Le reste de sa personne était perdu dans une vaste robe de soie verte dont la capacité devait être en partie remplie par de volumineux jupons, car, à voir les mains microscopiques qui sortaient de cet amas de vêtemens, il était impossible de croire à l'embonpoint de leur propriétaire. Tout cela formait une créature assez disgracieuse, et certes si, comme le croit le vulgaire, la laideur physique est souvent l'indice d'un caractère acariâtre, on pouvait supposer que Mme Bianchi ne rendait pas parfaitement heureux ceux qui l'approchaient et qui vivaient sous sa dépendance immédiate.

Cependant, au moment où les deux jeunes voyageurs, conduits par Thérésa, s'avançaient vers la maison, la vieille Corse avait fait trêve un instant à cette humeur revêche qui lui était habituelle. Etendue dans son fauteuil, dont une de ses mains serrait le bras pendant que l'autre était appuyée sur une petite table chargée de régistres, elle écoutait son intendant Césario lui rendre compte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le prétendu Charles Labeccio. Il y avait sans doute dans ce récit quelque chose qui flattait bien agréablement la vieille dame, car elle faisait répété cent fois la même chose à son complaisant interlocuteur, puis elle riait, toussait, et prononçait quelques mots entrecoupés, que venait bientôt interrompre un nouvel accès de rire et de toux.

—Ainsi donc, mon pauvre Césario, dit-elle d'une petite voix aigre dans un intervalle entre deux quintes, le jeune gaillard est bien tel qu'on l'a représenté ....un véritable ouragan? et tu dis qu'il a six pieds de haut et des mains larges comme des battoirs? et tu dis qu'il est vif, emporté, audacieux... qu'il a voulu te battre? Ah! ah! ah! Ne m'as-tu pas dit qu'il t'avait battu?

Un fou rire, compliqué de toux, força encore Mme. Bianchi de s'arrêter. Césario attendit avec respect que sa maîtresse fut calmée, et il répondit d'un air de flagornerie:

—Ai-je dit qu'il m'avait battu? Non, non, madame, quoique je croie qu'il ne serait pas prudent d'échauffer la bile à ce bon monsieur Carlo. Non, il ne m'a pas battu, mais, comme je vous l'ai dit, Marliani l'a échappé belle....

—Et Marliani aussi! s'écria la joyeuse vieille, quoi! il a été sur le point de prendre querelle avec Marliani sans le connaître, sans avoir.... Oh! mon Dieu, mon Dieu, que je vous remercie! continua-t-elle en se renversant dans son fauteuil et en levant les mains au ciel, tous mes vœux vont être comblés à la fois! J'en deviendrai folle! J'en mourrai de joie!...

—Je ne veux pas troubler la félicité de ma chère et respectable maîtresse, dit l'intendant avec humilité; mais je l'engage, avant d'exécuter ses projets, à bien examiner...

—Tais-toi, tais-toi, Césario, dit Mme. Bianchi d'une voix sévère; songe que pendant le séjour de mon neveu tu n'es plus rien ici, rien que le premier de ses domestiques, non, je ne veux plus t'entendre! N'est-ce pas toi qui m'avais tourné la tête avec tes soupçons ridicules? N'est-ce pas toi qui m'avais fait croire un moment que mon frère avait voulu me tromper, que Charles n'était qu'un petit mirliflor de Parisien comme celui qui l'accompagne? Tu te crois bien fin Césario, et tu as pensé faire un coup de maître en prévenant à mon insu Marliani de l'arrivée de Carlo Labeccio! Tu n'as fait que seconder mes projets; vois-tu! On saura du moins dans le pays que notre vieille famille a encore un bon défenseur. Toi, aussi bien que les autres, tu ne connais pas mes secrets! Parce que je te consulte quelquefois, tu te crois l'insolence permise; prends garde de te faire ici l'ennemi de ceux qui bientôt peut-être seront tes maîtres!

A cette terrible mercuriale, Césario s'inclina si bas que son front touchait presque les pieds de sa maîtresse, et il allait s'excuser peut-être, lorsque le bruit des pas des arrivans se fit entendre dans l'escalier.

Mme Bianchi prêta un moment l'oreille, puis tout à coup repoussant avec une énergie surnaturelle la flanelle qui enveloppait ses jambes, elle saisit une canne en béquille qui était à portée de sa main, et elle se leva debout. Puis, au grand étonnement de Césario, elle s'avança seule vers la porte comme si la joie venait d'opérer sur elle une guérison instantanée et miraculeuse.

—Ne faut-il pas que je reçoive dignement le fils de mon frère, le précieux rejeton de ma famille? dit-elle d'un air fier en se plaçant en face de la porte.

La première personne qui entra fut Thérésa, qui en voyant marcher sa tante qu'elle avait laissée faible et si souffrante un moment auparavant, ne put retenir un cri de surprise. Quant aux deux jeunes gens, en apercevant tout à coup devant eux cette étrange créature toute haute tout au plus de trois pieds et demi, appuyée sur sa béquille, empaquetée dans ses vêtemens, ridée et hideuse comme la petite fée malfaisante et bossue des contes d'enfant, ils restèrent pétrifiés à la même place. Paul Duvert surtout, qui s'attendait à trouver dans la terrible et inflexible Mme Bianchi une femme imposante et majestueuse, fut sur le point de laisser échapper un bruyant éclat de rire. Heureusement un regard suppliant de Charles le retint à temps, et tous les deux cachèrent l'expression de leur visage quelle qu'elle fut par une profonde inclination.

—Je vous salue, messieurs, dit Mme Bianchi avec un air de dignité qui sembla la grandir aux yeux des assistants; le jour de votre arrivée est un jour de bonheur pour Casabella et pour tous ceux qui l'habitent. Monsieur Duvert, continua-t-elle en s'adressant vers Charles avec une politesse froide, [illegible] cette maison comme la vôtre. Et vous, [illegible] ajouta-t-elle en regardant Paul avec [illegible] où se peignirent à la fois l'admiration, [illegible] l'orgueil, embrassez votre tante, votre amie, celle qui veut être pour vous une véritable mère.

Ces paroles furent suivies d'un geste affectueux et impératif à la fois, qui indiquait clairement à Paul ce qui lui restait à faire. Malheureusement Paul ne s'était pas préparé à cet accueil par trop bienveillant, et il hésita à remplir une formalité qu'il avait trouvée si douce quelques instans auparavant à l'égard de Thérésa Bianchi. Ce geste de son ami lui montra ce qu'il ne voyait que trop bien. Aussi, se retournant brusquement, il [illegible] d'une voix altérée, comme si l'émotion l'empêchait de comprendre exactement le sens de l'invitation qui lui était adressée:

—Ma tante, ma bonne tante, ma bien-aimée tante... je ne sais comment vous exprimer le plaisir, le bonheur...

—Dans mes bras! dans mes bras! répéta Mme Bianchi d'une voix tremblante en joignant le geste aux paroles.

Cette fois, il n'était pas possible d'éluder la volonté nettement exprimée de la vieille Corse. Cependant Paul hésitait encore; il fallut que Charles le poussât par un mouvement inaperçu des assistans dans les bras de la bien-aimée tante. Le pauvre garçon s'exécuta en jetant sur son ami un regard de douloureux reproche.

La petite scène que nous venons de décrire avait duré tout au plus une minute; cependant Mme Bianchi sembla en éprouver quelque fatigue, et Charles, qui s'en aperçut, lui offrit poliment son bras pour la reconduire à son fauteuil.

—Non, non, pas vous, dit-elle avec un dédain peut-être involontaire; toute faible que je suis, vous paraissez aussi faible que moi. Soutenez moi, mon neveu. Votre bras est robuste, à vous; vous pourrez être un ferme appui pour votre tante.

De ce moment, Charles comprit quel eût été son sort s'il se fût présenté à sa parente sous son véritable nom. Il n'avait pas d'illusion à se faire; dès le premier abord, il avait complètement déplu.

Quelques heures après, tout le monde était réuni dans une espèce de salle à manger aussi nue et aussi délabrée que le reste de la maison.

Paul, encouragé par toutes les preuves de bienveillance que lui donnait Mme. Bianchi, n'était plus aussi embarrassé de son rôle que dans les premiers momens de son arrivée. Il se livrait à toute sa gaîté et, comme il l'avait annoncé à son ami, il ne se gênait pas pour s'amuser en secret aux dépens de sa prétendue tante, seulement il interrogeait de temps en temps du regard le véritable Charles sur ce qu'il devait dire et celui-ci trouvait le moyen de lui exprimer ses idées de la même manière. Charles semblait véritablement mal à l'aise; ses traits étaient pâles, et soit fatigue, soit agitation morale, de temps en temps il frissonnait comme s'il avait la fièvre. Mme. Bianchi elle-même était plus grave et moins expansive que le matin, et elle semblait scruter avec attention chaque parole, chaque sentiment du faux Labeccio. Enfin Thérésa et Césario étaient là aussi, Thérésa occupée exclusivement en apparence de servir les étrangers, Césario observant tout du bas bout de la table où il était assis, avec cet air de duplicité et de défiance qui, dans ce moment, pouvait être de mauvais augure pour les deux jeunes amis.

Le dîner tirait à sa fin, et, bien que Paul eût paru beaucoup plus occupé de faire sa cour à Mme. Bianchi que de donner carrière à son riche appétit habituel, il ne semblait pas très content du menu de ce repas préparé cependant presque exclusivement pour lui. Mme. Bianchi, en effet, avait voulu que l'on servît à son neveu un dîner à la manière corse, et il eût convenu que ce repas n'était ni bien choisi ni bien varié. Excepté quelques viandes et quelques poissons accommodés d'une manière bizarre, il se composait de mets dont la fécule de châtaigne était toujours la base. Ainsi, le pain (*pisticcin*), le potage, les entremets, les fritures (*fritelli*), les tourtes (*franchiolle*), tout était de cette éternelle farine de châtaigne. Seulement, comme le véritable Charles semblait plus difficile que son compagnon, et comme Mme. Bianchi ne pouvait raisonnablement exiger d'un hôte étranger ce qu'elle exigeait de son parent, quelques plats accommodés à la manière ordinaire avaient été servis pour le *Parisien*, comme elle l'appelait, et le pauvre Duvert, en examinant du coin de l'œil certains morceaux appétissans qui restaient intacts sur l'assiette de son ami, eût bien désiré abdiquer pour un moment la parenté qui l'obligeait à de si pénibles sacrifices gastronomiques.

Sans doute Thérésa s'était aperçue de cette secrète répugnance car au moment où l'on servait le dessert, dont la châtaigne faisait encore les plus grands frais, elle dit timidement à Mme Bianchi:

—Me permettrez-vous de vous faire remarquer, ma bonne tante, que Charles ne paraît pas encore habitué à nos mets nationaux, et qu'il préférerait peut-être...

Le gourmand de Paul allait remercier avec chaleur sa prétendue cousine de cette obligeante observation, mais il cacha bien vite ses sentimens en voyant quel effet elle avait produit sur la vieille dame. Mme Bianchi abandonna son assiette de *Brilloli*, bouillie de châtaignes et de lait qui faisait presque sa seule nourriture, et elle dit en regardant sa pupille d'un air sévère:

—Taisez-vous, mademoiselle; Carlo sans doute n'est pas habitué à notre ordinaire corse, mais s'il est réellement aussi enthousiaste qu'il le dit de nos goûts et de nos usages, ces mets doivent lui plaire parce que ce sont ceux de son pays natal. Du reste, il est le maître ici et il peut commander comme il l'entendra.

—La pauvre jeune fille baissa la tête et parut prête à pleurer.

—Ne la grondez pas, ma tante, ne la grondez pas, je vous prie, dit Paul avec vivacité, car c'est moi seul qui ai tort. J'avouerai franchement que dans les premiers momens ce que je viens de manger m'a paru étrange, et ma cousine a bien pu s'en apercevoir; mais votre dîner était excellent; demain, j'en suis sûr, je m'habituerai à tous ces mets, et d'ailleurs, comme vous le dites, ce sont les mets nationaux de la Corse, de ma patrie, de ma véritable patrie, où tout est bien, où tout est bon, et je veux tout aimer.

Mme Bianchi sourit d'un air satisfait.

—C'est là un admiration louable, Carlo, reprit-elle; mais ce qui m'intéresse surtout, c'est de savoir si, dans cette France où vous avez vécu, vous avez réellement partagé les idées et les sentimens que l'on suce ici avec le lait.

La vieille dame s'arrêta afin de laisser à son neveu le temps de bien peser ces paroles, en même temps que son regard vif et pénétrant se fixait sur lui. Charles donna un coup de coude à son ami, comme pour l'avertir de prendre garde. Ainsi interpellé, Paul répondit avec une parfaite assurance que ses [illegible] trop ce que sa tante entendait par les idées et les sentimens particuliers à la Corse; que pour lui on lui avait toujours dit qu'il avait le caractère bien connu de ses compatriotes, et qu'il s'en faisait toujours gloire.

—Fort bien, mon garçon, dit la vieille en s'agitant sur son siège; mais vous ne comprenez pas bien encore, supposez, continua-t-elle en scandant ses paroles en petites phrases brèves, pendant que son regard restait toujours fixé sur les traits de Paul; supposez que nous en ayons encore au temps où la vengeance particulière, cette *vendetta corse* dont on parle tant en France, s'exerçait sans contrainte parmi nous.... supposez qu'on ait injurié, assassiné un de vos parens ou même de vos alliés, et que l'adversaire dût rester impuni, que feriez-vous fait, en pareille circonstance?

Un profond silence témoigna de l'attention de tous.

—Ce que je ferais, dit Paul avec l'énergie nécessaire à son rôle, je me serais vengé moi-même. Car bien que j'aie été élevé loin de la Corse, ma tante, je n'en connais pas moins votre proverbe national: *Non siete nomo si non ne fate la vendetta* (1), et je m'en souviendrais dans l'occasion.

Rien ne pourrait peindre la joie qui brilla sur le visage de Mme Bianchi en entendant sortir de la bouche de son prétendu neveu ce proverbe que Paul n'avait appris que depuis le matin, et qui résumait tout ce qu'il savait de la langue corse. Elle bondit sur sa chaise.

—Vous êtes véritablement de mon sang, Carlo, dit-elle avec effusion, et je vois que vous n'avez rien de votre faible et timide mère. Mais pour en revenir à ce que nous disions tout à l'heure, supposez encore qu'une querelle vous survienne maintenant dans un pays asservi comme le nôtre à des lois sévères, mais impuissantes à réparer certaines flétrissures, qu'entendez-vous faire, encore une fois?

—Je ne suis pas un grand légiste, répondit Paul avec un air d'insouciance affectée; mais si les lois étaient impuissantes pour laver mon injure, je saurais bien me venger sans m'inquiéter des lois et de ceux qui les appliquent.

—Outrageux enfant! s'écria Mme Bianchi avec enthousiasme; mais, reprit-elle en faisant un effort pour paraître très calme, vous, élevé dans les villes, vous ne pourriez avoir ni la force ni l'habileté qu'il faut pour une vendette dans nos campagnes sauvages, vous ne savez pas....

—Je sais tirer un coup de fusil aussi bien que qui que ce soit, dit Paul avec orgueil, et je ne pense pas qu'un homme soit plus difficile à tuer qu'un perdreau quand on le tient à l'œil et quand la main ne tremble pas. Que diable! ma tante, je ne suis pas venu à l'âge où je suis sans avoir eu quelques petites affaires; j'ai passé par trois duels qui en valaient bien d'autres, et je ne m'en suis trop mal tiré, je vous le jure.

—Vous vous êtes battu en duel? répéta Mme Bianchi hors d'elle-même; mais vous êtes véritablement un homme, Carlo, un homme fort, énergique, résolu, tel que je les aime! Cependant je frémis quand je songe que dans ces duels que vous avez affrontés, vous pouviez trouver la mort! A quoi songiez-vous donc en risquant ainsi votre vie pour des futaises de jeunes gens, tandis qu'ici vous étiez attendu avec tant d'impatience? Mais je serais morte moi-même de douleur mon Carlo bien-aimé, si vous aviez quitté le monde sans que je vous eusse près de moi!.... Vous ne sentez pas, vous ne pouvez pas sentir combien je suis heureuse!

Et en effet, la vieille dame s'appuya sur la table, à demi-évanouie par suite des émotions diverses dont elle était accablée. Thérésa voulut la secourir, mais Mme Bianchi la repoussa doucement.

—L'instant est favorable, dit Charles à l'oreille de son ami; maintenant parlez-lui de mon père.

Paul fit un signe d'assentiment, mais au moment où il allait entamer cette importante négociation, Mme Bianchi se redressa vivement; ses traits avaient repris leur calme ordinaire.

ELIE BERTHET.

[*La suite à demain.*]

(1) Vous n'êtes pas un homme si vous ne savez pas vous venger.

## COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, mardi soir 1er mars 1842.

COTON—Arrivé depuis le 26 du mois dernier, de Louisiane et Mississippi 7,014 balles; Tennessee et Alabama 2,2[illegible]; Arkansas 57; Floridas 1[illegible]; Texas 81: Ensemble 10,678. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 3,962 balles; Brême 1,394; Gibraltar 78; New-York 460; Boston 1,[illegible]: Ensemble 10,991 balles, ce qui fait une réduction du stock de 413 balles [illegible] laisse en mains [illegible] compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 152,995 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1841, 1er Sept. Stock en mains, | | |
| Reçu cette semaine | 10,678 | |
| Antérieurement | 541,120 | 551,798 |
| | | 556,[illegible] |
| Expédiés cette semaine | 10,991 | |
| De antérieurement | 392,[illegible] | 403,[illegible] |
| Stock en mains | | 152,995 |

Le marché au coton, durant ces trois derniers jours, a continué à être languissant, et les transactions, qui ne se sont élevées qu'à 5,500 balles, ont eu lieu dans les journées du jeudi et de lundi, les demandes ayant, depuis [illegible] entièrement suspendues, par suite des nouvelles défavorables reçues d'Angleterre jusqu'au 16 janvier. Ces nouvelles sont d'une nature décourageante et peuvent détruire toute confiance dans cet article, en ce que l'opinion générale était très générale que les cours en Angleterre s'étaient maintenus à leur plus bas échelon. Aussi, la nouvelle baisse de 1|8 à 3|8 a-t-elle produit un grand effet. Des négocians qui font ici depuis longues années le commerce de coton, nous assurent que les cours actuels de cet article en Angleterre sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été, et pensent qu'il n'est pas à croire qu'on puisse espérer bientôt une amélioration.

Les cotons qui ont été achetés sur notre place depuis deux ou trois derniers mois, affluent sur les marchés cotonniers de telle sorte qu'on doit s'attendre à une perte de 3 à 4 par balle. En pensant que ces achats ont été faits à bas prix on ne peut qu'éprouver un éloignement pour des transactions futures dans un article qui n'offre que la perte, lors même qu'on agit avec prudence.

COURS NOMINAUX.

*Louisiane et Mississippi.*

| | |
|---|---|
| Ordinaire [illegible] | 6 a 6½ |
| Ordinaire | 7 a 7½ |
| Bon ordinaire | [illegible] |
| Bon ordinaire et petit courant | [illegible] |
| Petit courant et courant | [illegible] |
| Bon courant | [illegible] |

TABAC.—Cet article a été [illegible] les trois derniers jours [illegible] s'élevant en plein à 400 boucauts [illegible] nières cotes. La plus grande [illegible] ont eu lieu pour le compte des [illegible] signalons plus particulièrement [illegible] boucauts à 2 1|2 et 3, à 4 1|2 et [illegible] et premières; [illegible] boucauts sur conduites à 1 1|2, [illegible] 1|4 et 4, 61 [illegible] boucauts à 1 1|2 a 1 3|4 à 3 1|4 [illegible] de seconds et premières à 4 1|4 et à 3|4. Nous cotons comme à notre dernière revue, beau courant 2 1|2, 3 3|4, 4 et 4 1|4 et 4 1|2 à 5 3|4 pour X secondes et premières, les belles qualités et celles de choix obtiennent, 1|4 et 1|2 cent en plus.

*Arrivé* depuis le 25 du mois dernier, 92 boucauts, Expédiés dans le même espace de temps pour Gibraltar 110 boucauts; New-York 25; Baltimore 18: Ensemble 159 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| 1841, 1er sept. Stock en mains | | 2,745 |
| Reçu cette semaine, | 92 | |
| Antérieurement, | 11,261 | 11,357 |
| | | 14,115 |
| Expédié cette semaine, | 159 | |
| do antérieurement, | 9,468 | 9,627 |
| Stock en mains, | | 4,588 |

SUCRE.—Les affaires n'ont eu lieu que sur une échelle très modérée depuis notre dernier rapport; cette inactivité du marché doit en grande partie être attribuée au mauvais temps et à la froideur qu'éprouvent les acheteurs en présence des nouvelles peu encourageantes venues du Nord. Nous cotons de 3 à 5 1|2, les qualités inférieures et supérieures, quoique les qualités de choix aient obtenu une légère fraction au-dessus de ces prix. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont calmes, les prix sont les mêmes que ceux portés à nos dernières cotes.

MELASSE.—Le marché est ferme aux prix portés à notre dernier rapport, c'est à dire que 17 et 17 1|2 cents par gallon se sont bien maintenus. La demande a été très bonne [illegible] pour [illegible] Nous n'avons été informés d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—Les affaires pendant ces trois derniers jours se sont strictement confinées dans les ventes de détail. Le marché est très calme aux prix portés à nos dernières cotes, [illegible] pour des prix pour de grandes quantités. Nous cotons la superfine de $5 à $5 1|4.

PRODUITS DE L'OUEST.—Bien loin d'avoir des améliorations sur le marché aux provisions, il est au contraire plus calme que jamais, et les détenteurs n'obtiennent que difficilement les prix portés à nos dernières cotes et cela pour de petites quantités seulement. De grandes quantités sont encore expédiées dans l'Est pour le compte des propriétaires.

WHISKEY.—Ce spiritueux se vend lentement à 16 1|2 et 17 cents le gallon; le commun vaut 16.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Ces deux articles sont à un prix stationnaire, et il n'y a de demandes que pour le détail. Toile du Kentucky 17 à 19; des Indes 17 à 19, cordes du Kentucky 7 à 8. Les autres descriptions ne sont pas recherchées.

CHANGE.—Les demandes pour le change étranger et domestique sont excessivement limitées, tenteois nous n'avons pas de changements à noter. Le sterling est coté 10 à 11 pour cent de prime; sur France 5 12 1|2 à 5 15; sur New York à 60 j. 1 à 2 pour cent de prime; idem à courte vue 3 1|4 à 4 3|4.

HAVRE, 12 janvier.

Notre marché en coton continue à être inactif. Les froids excessifs empêchent toute communication avec l'intérieur. La navigation de la Seine est interrompue. Nos principaux détenteurs sont désireux de réaliser, et d'après l'irrégularité des prix; depuis deux jours, on s'attend à une nouvelle baisse.

Les ventes depuis le 1er courant s'élèvent à 7,700 balles de toutes sortes. Les arrivages n'en ont donné que 3,700, à cause des vents d'Est qui continuent à régner. Nos existences ne consistent qu'en 90,000 balles, mais au premier bon vent on peut s'attendre à de forts arrivages qui feront baisser inévitablement les prix.

### CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

*A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.*

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

Messieurs les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS, est candidat pour la place de RECORDER de la Troisième Municipalité, M. George Y. Bright s'étant retiré.

1 m—☞ MAJORITÉ.

DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New York | fév 19 | Londres | jan 24 |
| Boston | fév 17 | Liverpool | jan 26 |
| Philadelphie | fév 19 | Paris | jan 13 |
| Washington | fév 19 | Havre | jan 13 |
| Baltimore | fév 19 | Bordeaux | jan 13 |
| Charleston | fév 24 | Madrid | jan 16 |
| Vera-Cruz | jan 15 | Cadix | jan 13 |
| Tampico | jan 26 | Havane | fév 14 |
| Mexico | jan 15 | Hambourg | jan 14 |

### AUX AMIS DE L'IRLANDE.

UNE assemblée des amis de l'Irlande aura lieu à la Bourse St. Louis, mercredi 2 mars, à sept heures.
1 mars—2

## LISTE MARITIME.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Wakena, Barland, Boston, — S & J P Whitney
Francesia, Davis, Liverpool, — J R Bailey
Osprey, Gaylord, New York, — G Taylor
Julia Odlin, Harned, Boston, — Bridge & co
Lawrence, Smith, Brême, — L H Gale
Quaco, Sears, New York, — J B Bailey
Mary Washington, Pond, Mobile, — C D Lehman

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la Pointe.
Navire Nales, Natt, Philadelphie.
Goel. United, Harding, St. Marks.
Steamer Colorado, Stueck, de la Pointe.
Steamer Vermillion, Arnold, Vermillion.
Diana, Carter, Louisville.
Zephyr, Orrick, St. Martinville.
Hector, Ashton, Louisville.
Cumberland, Phillips, Nashville.
Belle of the West, Whitten, de Cincinnati.
De Soto, Dalman, d'Alexandrie.
American Eagle, Montgomery, Madison.
P. Miller, Swoker, Riviere Rouge.

MEMORANDA.

Boston, 16 fév.—Arrivé, brick Favorite, Pazian, N. Orléans; expédié, nav. Mount Vernon, McManus, de; barque Abby Baker, Pratt, do; barque Wm Ladd, Wyman, do. New York, 17 fév—Arrive, brick Tom Payne, Leeds, N. Orléans; expédié, nav. Severn, Chersury, do; brick Alfred, Myers, do.

Parti de Thomaston pour ce port, 14 fév. goel. Lark Snow, Pressey.

*Départs des navires à vapeur de la ligne de Cunard.*

DE LIVERPOOL. — DE BOSTON.

| | | |
|---|---|---|
| Caledonia | 4 Fév | 1 Mars. |
| Acadia | 4 Mars | 1 Avril. |
| Columbia | 5 Avril | 1 Mai. |
| Britannia | 19 Avril | 16 Mai. |
| Caledonia | 4 Mai | 1 Juin. |
| Acadia | 19 Mai | 16 Juin. |
| Columbia | 4 Juin | 2 Juillet. |

*Départs de la ligne de la malle Royale.*

DEPART D'ANGLETERRE.—Le 1er et le 15 de chaque mois.
DEPART DE LA BALIZE.—Vers le 2, le 14, le 17 et le 27 de chaque mois.

Les lettres pour le Mexique devront être déposées au bureau du consul britannique, vers le 12 et le 27 de chaque mois.

Celles pour la Havane, les Antilles, l'Angleterre &c. vers le 2 et le 17 de chaque mois.

Toutes les lettres, à l'exception de celles pour les ports anglais, devront être affranchies; celles n'excédant pas le poids d'une demi once 25 cents; au dessus d'une demi once et n'excédant pas une once 50 cents; au-dessus d'une once et n'excédant pas deux, $1; au-dessus de deux et n'excédant pas trois $1 50; au-dessus de trois et n'excédant pas quatre $2.

Les journaux sans enveloppe ou sous bandes, quatre cents chaque. On ne pourra rien écrire ou imprimer sur les journaux, autre que le nom et l'adresse de la personne à laquelle ils sont adressés.

*Lieux où l'on pourra expédier des lettres.*

| *Sans payer:* | *En affranchissant:* |
|---|---|
| Antigua, | Bahia Honda |
| Barbades, | Cap Nicolas Mole, [Hayti] |
| Belize, [Honduras,] | Carthagène, |
| Berbice, | Chagres, |
| Bermude, | Curaçao, |
| Demerara, | Fayal, [Açores,] |
| Dominique, | Guadeloupe, |
| Grenade, | Havane, |
| Halifax, | La Guayra, |
| Jamaique [Kingston] | Madère, |
| Montserrat, | Maracaïbo, |
| Nassau [Providence] | Martinique, |
| Nevis, | Mayaguez [Porto Rico] |
| St. Kitts, | Paramaribo, [Surinam,] |
| Ste. Lucie, | Ponce, [Porto Rico,] |
| St. Vincent, | Puerto Cabello, |
| Tobago, | Santa Cruz, |
| Tortola, | Santa Martha, |
| Trinidad, | St. Jago de Cuba, |
| Isles Turques. | St. Juan de Nicaragua, |
| | St. Juan, [Porto Rico,] |
| | St. Thomas, |
| | Surinam, |
| | Tampico, |
| | Vera Cruz. |


IMPORTANT AU PUBLIC.

LE public est prévenu que nonobstant les nombreux achats qu'on a faits au magasin du soussigné, depuis deux jours, il continue à vendre des COMESTIBLES, à meilleur marché qu'on ne peut les obtenir dans n'importe quel magasin de cette ville. Il vend aux prix suivants:

| | | |
|---|---|---|
| Le sucre brun, bon, à | 20 livres pour | $1 |
| Idem supérieur, | 14 | " |
| Idem très supérieur, | 14 | " |
| Café Rio, 1a, | 9 | " |
| Idem Havane, supérieur, | 8 | " |
| Riz, | 22 | " |

N. B. Il prend des billets de l'Echange, de l'Atchafalaya, des Améliorations et d'Orléans, au pair.

A. ALMAN, 32 1|2, Vieille Levée.
2 mars—3 une porte après la rue Bienville.

AVIS—Il a été déposé au magasin de M. A. Amis, rue Condé No. 81, vendredi dernier, à 2 heures du matin, une malle et un petit cartou. Le propriétaire est prié de venir réclamer ces objets, en payant les frais de publication.
2 mars—3

[illegible] Jean-Baptiste E. Allard (Augustin Cécile Leclerc) vs. son mari.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par le présent que ce 17 février 1842, jugement a été rendu dans la cause de madame Jean-Baptiste E. Allard (Augustine Cécile Leclerc) vs. son mari, dans les termes suivants: [illegible]

Il est ordonné, adjugé et décrété, que la communauté existant entre la demanderesse et le défendeur soit dissoute; que leurs biens soient séparés de biens, et que la plaignante recouvre du défendeur la somme de [illegible] 1841, avec [illegible] pour cent d'intérêt à [illegible] que le dit défendeur paie les frais de procédure.
Nouvelle Orléans, 17 février 1842.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.
Pour copie [illegible]
LOUIS R. COURTIN, Député Greffier.

LE soussigné offre à vendre ou à échanger les articles suivants:
[illegible] bouteilles vin rouge St-Julien, très [illegible]
[illegible] vin blanc Haut Sauternes [illegible]
[illegible] vin rouge, Pauillac [illegible]
[illegible] Frontignan, Muscat [illegible]
HERBAULT frères, 78, Bienville.

LE soussigné offre à vendre aux arrivages et à vendre par [illegible]
125 barriques de vin rouge, des meilleurs crûs de Bordeaux, Lafitte, Pauillac, St. Estèphe &c.
Tous ces vins sont vieux et convenables à l'usage des familles.
20 demi barriques vin blanc, qualité très supérieure, garanti véritable Haut Sauternes.
2 barriques de [illegible]
10 quarts de pipe eau de vie vieille, Ane Champagne [illegible] preuve.
10 quarts de pipe eau de vie [illegible] de Cognac 5me preuve.
12 quarts de pipe eau-de-vie rassie, Rochelle 5e preuve.
Quelques barils d'excellent vin de Sherry.
2 mars HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

PAPIER pour l'usage des notaires, très supérieure qualité.
Papier "medio foreto", convenable pour le marché mexicain.
Quelques caisses de papier Post velin, pour la consommation locale.
2 malles chemises de couleur en toile de Mulhouse.
A vendre par HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville.
2 mars

EAU-DE-VIE américaine—30 barils en magasin, à vendre par JAS. E WOODRUFF, 70, Camp.
2 mars

SAINDOUX—1000 barillets No 1 à vendre pour billets d'Atchafalaya ou pour billets endossés payables en billets de cette banque, par M A ROBITAILLE, 77, Commerce.
2 mars

BEURRE, saindoux, fromage, foin, farine de maïs, à vendre pour billets d'Atchafalaya, Exchange ou Améliorations au pair par M A ROBITAILLE, 77, Commerce.
2 mars

JAMBONS—30 tierçons à vendre en billets courants ou en courants à un taux très bas par M A ROBITAILLE, 77, Commerce.
2 mars

MILLE boisseaux coquilles, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieille Levée.
2 mars

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co.
2 m

CAFE de Rio et de la Guyera, à vendre par SCHMIDT & Co.
2 m

RIZ—100 tierçons de première qualité, en débarquement du brick Arabian, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
2 mars

CHAPEAUX de feuille de Palmier—100 douzaines unis et bariolés, à vendre par FROST & Co., 8, Canal.
2 mars

MARCHANDISES pour habitation.—Un assortiment général constamment en mains et à vendre par FROST & Co, 8, Canal.
2 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—100 caisses assorties, à vendre par FROST & Co, 8, Canal.
2 mars

CHAPEAUX—200 caisses pour hommes, Russie feutre et soie, à vendre par FROST & Co, 8, Canal.
2 mars

CHAMPAGNE—300 douzaines actuellement en débarquement, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée.
2 mars

PLANCHES—40,000 pieds à vendre au nouveau bassin, par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.
2 mars

TRAITES sur Philadelphie, à 30 et 60 jours, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.
3 mars

CAFE—60 sacs de la Havane, en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par J ROBERT & Co. 3 Magasins.
2 m

CIGARES—Un grand assortiment toujours en mains à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins.
2 m

CAFE—600 sacs Rio, en magasin, à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins.
2 m

CHAPEAUX de Panama à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins.
2 mars

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
2 mars

EAU de vie—40 1|4, 40 1|2 pipes J J Dupuy importation directe, à vendre en magasin par O H MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
2 mars

CAFE—100 sacs en débarquement de l'Alabama de la Havane, à vendre par O H MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
2 mars

TAPIS de toile cirée—Un assortiment complet d'Angleterre, de toutes largeurs, à vendre par H. SCHOONMAKER, 37, Chartres.
2 mars

NATTES—200 pièces unies et rayées, à vendre en gros et en détail, par H. SCHOONMAKER, 37, rue de Chartres.
2 mars

TAPIS—Le soussigné a constamment en mains un assortiment complet de toutes espèces qu'il offre à vendre à bas prix et à des conditions avantageuses.
H SCHOONMAKER, 37, Chartres.
2 mars

SEL—500 sacs gros de Liverpool, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 66, Camp.
2 mars

PORC—250 barils différentes descriptions à l'inspection, de Bozant, à vendre par W C TOMPKINS, 66, Camp.
2 mars

SEL—1300 gros et fin, en magasin, à vendre par A. L. ADDISON & Co. 20, Bank Place.
2 mars

CUIVRE et Fer blanc—Un assortiment complet en feuille et chivre pour chaudronniers, à vendre par A. L. ADDISON & Co. 20, Bank Place.
2 mars

SUCRE—40 caisses blanc de la Havane en magasin, et 60 do do en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 20, Vieille-Levée.
2 mars

MARCHANDISES DIVERSES—1500 sacs café de Rio, 300 do de Java, 600 caisses plomb assorti, 200 de tabac manufacturé, 1500 barillets clous, 100 sacs poivre noir, 100 paniers champagne, 100 barils huile de lin, 600 [illegible] et 10 caisses indigo Manille et Carracas, 100 balles toile écrue 4|4 Virginie et osnaburgs, 2000 boîtes [illegible] 30 pipes genièvre de Hollande, 30 balles amandes douces, 20 1|2 pipes eau-de-vie J. J. Dupuy, 300 rouleaux cordage de Manille, 500 pièces toile à voile d'Angleterre et de Russie, à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
2 mars

MM. J. A. BEARD & Co. vendront aujourd'hui 2 [illegible] heures, au marché d'encan, rue du Camp: un lot de vins et liqueurs très supérieurs. Ils appellent l'attention du public sur l'avis d'annonce de cette vente.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du brick Sardo Antoleia, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit bâtiment.
1 m P. DE LIZARDI & Co. 69, Bienville.


## VENTES DE SHERIF.

Vve. Journu vs. Eloise Marcos & al.

COUR DE PAROISSE.—No. 14414.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 2 avril 1842, à midi, l'esclave ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, vendue pour compte et risques de Antoine Fouché, le dernier acheteur, qui ne s'est pas conformé aux termes de la vente.
LEAH, négresse âgée d'environ 16 ans.
Conditions:—Comptant.
V. ALLAIN,
1 m—4 ps Shérif de la Paroisse d'Orléans.


BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1842.

A UNE assemblée des actionnaires réunis, pour délibérer sur la convenance d'accepter la loi sur les banques, passée par la Législature de l'Etat et approuvée par le gouverneur, le 5 du mois passé, le juge Butler occupant le fauteuil;

Sur motion de John Slidell, secondée par Geo. Eustis, il a été résolu à l'unanimité,

Que l'assemblée s'ajourne à samedi 5 du courant, afin d'avoir le temps de connaître le résultat de certains amendements proposés au dit bill qui sont actuellement devant la Législature;

Et que la précédente résolution soit publiée dans les journaux de la ville.
THOMAS BUTLER, Président.
W. C. MYLNE, Secrétaire.
2 mars

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE L'ECHANGE.
Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1842.

UNE assemblée ajournée des actionnaires aura lieu au parloir de l'Hôtel St. Charles, samedi 5 du courant, à 6 heures P. M.
Par ordre,
2 mars B. BRENAN, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU RAIL ROAD D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1842.

IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une assemblée aura lieu samedi 5 du courant, à midi. Par ordre de la direction.
C. HARROD,
2 mars Caissier.

*Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.*
Nouvelle-Orléans, le 26 février 1842.

A L'ELECTION par les actionnaires de cette institution, Messrs. P. Landreaux, N. B. Lebleton, H. Gally, R. Winchester, et M. V. LaBarre, ont été nommés Directeurs pour l'année courante.

Messrs. H. Lavergne, G. Pollock, C. Zeringue, F. Forstall, P. R. Pousson et A. Lessepp, ayant été nommés de la part de l'Etat.

A une assemblée de la Direction, tenue ce jour, M. Hugues Lavergne, a été réélu à l'unanimité, Président de la Compagnie.
1 mars—6 G. MILTENBERGER, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 28 février 1842.

CONFORMÉMENT à l'opinion exprimée par une majorité des Actionnaires de cette Institution, à une assemblée de la direction, tenue ce jour, le bill ayant pour titre: "Acte pour faire revivre les Chartes des différentes Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets," approuvé par le Gouverneur le 5 courant, a été accepté.
1 mars—6t G. MILTENBERGER, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, le 28 février 1842.

A UNE assemblée des actionnaires tenue à ce bureau le 24 du courant, ont été élus directeurs pour l'année courante:
W. A. Gasquet,
W. H. Avery,
F. P. Duconge,
J. F. Whitney,
R. W. Montgomery,
F. B. Le Beau,
W. W. Montgomery,
C. A. Jacob,
J. C. Harrison.
Et à une assemblée du bureau tenue aujourd'hui, W. H. Avery a été unanimement élu Président.
1 mars CHS BRIGGS, secrétaire.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle-Orléans, le 26 février 1842.

A l'élection qui a eu lieu ce jour par les actionnaires, les personnes dont les noms suivent ont été élues à l'unanimité directeurs de cette institution, pour l'année courante:
MM. J M LAPEYRE
V ROUMAGE,
A CHATEGNIER,
C E FORSTALL,
G BRUSLE,
J VIOSCA,
A MOLIER.
Et à une assemblée spéciale de la direction, tenue le même jour, M. J. M. Lapeyre a été unanimement élu président de la Banque.
S. B. F. MAXEN,
28 fév Caissier prté.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 25 février 1842.

A UNE assemblée des actionnaires, tenue aujourd'hui pour prendre en considération l'acceptation ou le rejet d'un acte de la législature approuvé le 5 du courant, ayant pour titre "Acte pour faire revivre les chartes des différentes banques, et pour d'autres objets," il a été résolu que le caissier de cette banque tiendra, à la banque, jusqu'au 8 mars, un bureau ouvert pour l'acceptation ou le rejet dudit bill [illegible] actionnaires, et que ce dernier soit publié [illegible] le vote est invité à y prendre leur signature.
28 fév JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1842.

EXTRAIT DES MINUTES.
Séance du 16 février 1842.

ATTENDU que par les dispositions de la charte de cette institution, les Président et Directeurs sont investis de tous les pouvoirs qu'elle concède;

Il est résolu, que l'acte intitulé "Un Acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets," approuvé par le Gouverneur le 5 février courant, est et demeure accepté par cette institution, à moins que les actionnaires [illegible] leur dissentiment [illegible] le rapport à une assemblée générale [illegible]
Par copie certifiée.
J. LEONARD, Caissier.
19 fév—2t

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, 11 février 1842.

CONFORMÉMENT à une résolution du bureau de Direction, les actionnaires de cette institution [illegible]
[illegible]
11 fév

BANQUE ET COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

UNE assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu [illegible] pour prendre en considération l'acte "Acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets," et aussi pour prendre en considération les autres affaires qui seront présentées par la direction.
Par ordre du Comité.
S. W. HOUSTON,
17 fév—2ps Caissier.

BANQUE DE COMMERCE DE LA N. ORLEANS,
Nlle. Orléans le 4 février 1842.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, que l'élection annuelle de Directeurs de cette banque, sera lieu à la Banque lundi 7 mars prochain entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Mev GEO. O HALL, Caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans le 27 février 1842.

IL est par le présent notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle pour les directeurs aura lieu au local de la banque, lundi 21 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre.
24 fév R J PALFREY, caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 19 février 1842.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de douze Directeurs aura lieu lundi, 7 mars prochain, au local de la Banque, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
22 fév—1if RICHARD RELF, caissier.

AVIS.

LES livres de souscriptions au fonds capital de la Compagnie d'Assurance Consolidée, incorporée par un acte approuvé le 16 février 1842, seront ouverts sous l'inspection des commissaires, mardi 29 mars et seront fermés le 28 avril au bureau de Charles Boudousquié notaire public, rue Toulouse, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M.
Edward Fonsiault,
Hermogène Brown,
W. M. Lambeth,
A. Ledoux,
A. Baudouin,
P. A. Degeios,
C. Boudousquié,
Chas. Deblanc,
Wm. Debuys. — Commissaires.
26 fév—[illegible]

DERNIEREMENT reçus—600 douzaines œufs frais, 10 barils pêches séchés à vendre à bas prix par
A. ALMAN, 32 1|2, Vieille Levée,
1 mars—3 une porte après la rue Bienville

T. LONEY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue à tenir son établissement à son propre compte comme par le passé, rue des Remparts, No. 141, où il reçoit les chevaux et qu'il les traite de toutes les maladies curables.
T. Loney a l'honneur d'informer le public qu'il n'a jamais eu de fils. 1 mars—4

TOUS BILLETS DE BANQUE, REÇUS EN PAIEMENT.
CHAMPAGNE!! CHAMPAGNE!!!

VIN de Champagne mousseux, garanti, à vendre au magasin de GARNIER frères, rue Royale 105, entre St. Louis et Conti. 1 m—2

RICE & HATHAWAY,
*Marchands commissionnaires et agents de la Raffinerie de sucre de Boston.*
1 m Rue des Magasins, No 71, Nouvelle Orléans.

PIECES de dix sous, à vendre par M. HOLLANDER, 42, Camp.
1 mars

ESPECES—A vendre par M. HOLLANDER, 42, Camp.
1 mars

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre par clore une consignation;
2 fûts eau de vie 1re qualité à vendre par
25 f A LECOURT, 19 St. Charles.

CHANGE sur France à vendre par A LECOURT, 19 St-Charles.
25 f

CUIRS et Laines—1142 surons cuirs, 50 balles laine en débarquement, des goëlettes Cornelius et Zabriski de Matamoras, à vendre par A. D. BLOSSMANN, 30, Bienville.
23 fév

A VENDRE—un grand piano horizontal à 6 octaves 1|2, n'ayant servi que fort peu de temps; il est bien accordé. La caisse est de joli bois d'acajou et a été choisi par le propriétaire. Ceux qui désirent voir cet instrument sont invités à s'adresser rue du Canal No. 23, entre 4 et 6 heures P. M. 28 fév—7

TRAITES sur Boston à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

HUILE et blanc de baleine, savon, constamment en mains à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

SUCRE Blanc de la Havane constamment en mains à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

CAFE, riz, poivre et thé à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

VIN de Champagne, eau de vie et genièvre à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

TOILE et corde d'emballage, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
1 m

100 Sacs amandes à la princesse à vendre par A. DURAND, 13 Bienville.
1 m

CIGARES—30,000 en débarquement de la goëlette Red wing, à vendre par S & J P WHITNEY, 72, rue du Camp.
1 mars

CLOUS—1000 barillets de Boston numéros assortis en magasin à vendre par JOHN A MERRITT, 53 Camp.
1 m

CAFE de Java—250 sacs vieux gouvernement à vendre par JOHN A MERRITT, 53 Camp.
1 m

CHANDELLES de suif—100 caisses, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp.
1 m

SAVON—200 caisses différentes espèces, à vendre par A MERRITT, 53, Camp.
1 m

BLANC de Baleine—250 caisses, à vendre par JOHN A MERRITT, 53, Camp.
1 m

ETOFFES pour pantalons 3|4, 7|8 et 4|4, à vendre par caisses à bas prix, par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

COUTIL de fil 3|4 à la mode, à vendre par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

ETOFFES pour moustiquaire, 6 1|4 en pièces de 16 yards, à vendre à bas prix par WM PREHN, 56, Douane.
1 m


## AMUSEMENTS.

### THEATRE D'ORLEANS.

Mercredi, 2 mars 1842.

BENEFICE DE M. E. PREVOST,
Chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans.
1re représentation de:
*LA ESMERALDA!*
Grand opéra en 4 actes et en 7 tableaux, paroles de Victor Hugo, Musique de Mr. Eugène Prévost, chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans.
1re représentation de:
*ON NE PASSE PAS!*
ou
*LE POSTE D'HONNEUR.*
Vaudeville nouveau en 1 acte.

Demain Jeudi, 3 mars.
La 1re représentation de:
*LA SIGNORA ROMANINI,*
Danseuse sérieuse, qui n'a pas encore paru dans cette ville.

### THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Mercredi 2 mars 1842.
LA REINE DES NAIADES.
Le spectacle commencera par
DE GRANDES SCENES
Dans le Cirque par toute la Troupe Equestre et
LE JEUNE HERNANDEZ.

### THEATRE ST. CHARLES.

Mercredi, 2 mars 1842.
Bénéfice de Madame STEWART.
MACBETH,
Comédie de Shakespeare.
Suivi de:
SIMPSON & CO.

SALLE DE LA LOUISIANE.
Samedi 5 mars 1842.
BENEFICE DU CHEF D'ORCHESTRE.
*Bal de Société Paré et Masqué.*
A cette occasion l'orchestre sera augmenté.
Prix d'Entrée, Cavaliers, $1 00
Dames, 0 00
2 m

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine, pendant toute la saison.
20 d [illegible]

COLLECTION DE TABLEAUX.

UNE splendide et extraordinaire collection de tableaux des plus anciens maîtres des écoles italienne, française et flamande, à vendre à des prix modérés au No. [illegible], rue de Chartres.
Entrée gratis—36 19 fév.


MEDICAMENTS POUR HABITATION.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité. Ils ont reçu par les arrangements particuliers pour recevoir de trois assortiments de Londres, Paris et New York et qui le pourront toutes circonstances offrir aux habitans et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m SICKLES & Co. Droguistes, 40 Canal

AVIS—Le public est respectueusement informé que les personnes dont les noms suivent ont été nommées par l'honorable Charles Maurian juge de la Cour de Paroisse, pour composer le bureau des assesseurs des taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans:
Henry L. Pierre pour la 1ère municipalité.
Felix Connelly 2me do
E. Sommereau 3me do
Leur bureau est situé rue de Chartres, près la banque des Améliorations. 24 f—7

AVIS—Les soussignés ayant été nommés commissaires par la Cour de District des Etats-Unis, pour prendre les dépositions des créanciers d'après la nouvelle loi des faillites, informent le public qu'ils tiennent leur bureau, passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, où ils se tiendront tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à sept heures du soir.
9 fév 1m T. LAUVE & I.S. DE VERNEAUD

IL a été perdu jeudi, 24 du courant, en venant de la rue Madison à la rue Bienville, par les rues Condé et de Chartres, un couteau de table manche argent, marqué J. E.
La personne qui l'a trouvé est instamment priée de le rapporter à M. Redon, rue de Chartres, 65, encoignure Bienville. 25 fév—3

ON demande pour aller à la campagne, une personne française d'un âge raisonnable, pour soigner un petit ménage et faire la cuisine.
S'adresser au No. 36, rue de Chartres. 26 fév

ECONOMIE.—Le soussigné en égard aux temps durs dans lesquels nous vivons, continuera de vendre des groceries meilleur marché que toutes les autres maisons de la ville, et prendra en paiement des billets de la banque de l'Echange, Atchafalaya, d'Orléans et Améliorations au pair.
Sucre brun, bon article, 20 lb pour $1
do supérieur, 16 do
Bon café de Rio, 9 do do
Riz 25 do do
A. ALMAN, 32 1|2, Vieille Levée.
28 fév—3 une porte après la rue Bienville

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un bel assortiment de marchandises de printemps, consistant en [illegible] d'été, de [illegible] d'été, mérinos à double et [illegible] chaîne, et une grande quantité de coutils unis et à la mode. Aussi un assortiment d'habillements et de [illegible]
C. AUDRA,
28 fév—3 Vieille Levée

MALADIES SECRETES.

LES personnes atteintes de maladies secrètes peuvent [illegible]
[illegible]
[illegible]

AVIS—[illegible]
A. H. SKIN.
HENRY GLAPP, Jr.

LE soussigné prévient [illegible]
JOHN HALL 15 fév

SPARTACUS PROTOGRAPHIQUES.

LE Dr W. H. Harrington [illegible]
[illegible] Le Dr. H. Harrington, [illegible] fournira des portraits de grandes dimensions dans le procédé daguerrien, type, par lesquels leurs portraits obtiennent un brillant remarquable et n'ont pas cette teinte sombre qui ne pouvait être vaincu [illegible]
Etant pourvu d'excellens instruments, le Dr. H. est prêt à exécuter les ordres qu'il recevra et garantit ses portraits très ressemblants et bien exécutés.
9fév—1m

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

LE soussigné ayant pris des arrangements avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout moment à exécuter les ordres qu'il recevra pour des planches de cypre de toutes dimensions et qualités, livrés à tous les endroits sur le fleuve entre la Nouvelle Orléans et Natchez, le plus promptement possible et à des conditions raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co. 94, rue de la Commune, seront promptement exécutés.
11 fév—3m ANDREW BROWN, agent.

HABILLEMENS D'ETE A BON MARCHE.

LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No. 36, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le Rubicon et autres navires du Havre, un assortiment considérable d'habillemens et articles d'été dans le dernier goût, en étoffes de fil, mérinos, &c. confectionnés par les ouvriers de Paris. Ils invitent les personnes qui désirent se pourvoir à bon marché à visiter leur

CHEAP CASH STORE,
Rue de Chartres, No 36.

Où ils offrent à vendre en gros et en détail:
1200 Redingotes et paletots en coutil et tissus de fil de divers genres, mille raie et guingamp à $1 et au dessus.
400 Habits à la française et autres aux mêmes prix.
Une grande variété de blouses en toile, coutil et autres tissus à $2 50 et au dessus.
Un assortiment de 1500 pantalons coutil fil et autres tissus très bien faits à $2 et au dessus.
300 Gilets piqué à $2,
300 Redingotes mérinos très belles à $12 à $15.
Pantalons mérinos ayant les caleçons doublés de percale, condition indispensable pour la durée à $6.
Habillemens d'enfant et pour jeunes gens.
Objets pour ouvriers, tels que bourgerons, blouses, pantalons et chemises à très bas prix,
Chapeaux de paille pour hommes et enfans à [illegible]
Chemises en jaconat très fines,
Do. en toile et batiste, un grand assortiment,
Do. en indienne do.
Gants fil d'Ecosse, soie, &c.
Un grand assortiment de cravates jaconat, mi-soie et soie pour l'été,
Cols d'été en satin lms et légers, cols bombasine,
Bretelles blanches en pur fil et fil d'Ecosse, à bas prix,
Bouts de bretelles élastiques très durables,
Chaussettes écrues, coton et soie,
Mouchoirs batiste brodés et à rivières pour dames,
Foulars Pongies,
Parapluies d'été.
Articles en pièces, tels que:
Coutils double largeur, la quantité nécessaire à un pantalon $1,
Mérinos supérieur double et triple chaîne,
Bombasine à bas prix,
Coutil blanc,
Tissus blanc, piqué, un joli article nouveau pour dames et enfans,
*Mesures métriques pour tailleurs,*
Cassimirs légers pour l'été,
Gancés pour objets d'été, serge, &c.
26 fév LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

HABILLEMENTS D'ETE—Reçu par les navires Rubicon et Panurge, un très joli assortiment des articles ci-dessous pour être vendus en gros et en détail:
Redingottes en mérinos,
Paletots do en coutil,
Habits do à la française,
Pantalons mérinos, coutil et étoffes légères,
*Articles pour tailleurs.*
Mérinos triple et double chaîne très qualité,
Do façonné, dessins nouveaux,
Coutils divers qualités.
Boutons, doublures, gances, &c. &c.
*Articles pour dames.*
Echarpes de grailles froissées, voilettes et blanches et noires, chapeaux et capottes batiste et paille, manchettes, cols brodés, &c. &c.
Aussi—Habillements en mérinos pour enfants.
Les soussignés ne désirant vendre que pour du comptant leurs prix seront réduits au plus bas possible.
Voz DECAUX & NOEL,
26 fév 95, rue Chartres encoignure Conti.

A VENDRE par les soussignés, tout ou partie de la cargaison de la barque Union, d'Afrique consistant en: 14,800 gallons huile de Palma Christy, très convenable pour les fabricants de savon. 200 tonneaux bois de teinture Campêche et Gabon, 4 1|2 tonneaux cafe, 643 livres ivoire, 21 boisseaux noix de Galbbe, 1000 livres cire d'abeille, 9 livres 1|2 écaille de tortue, et un petit lot d'ébène. Tous les articles ci-dessus sont convenables soit pour notre marché soit pour les marchés d'Europe.
Pour les conditions, s'adresser à
F DE LIZARDI & Co,
1 mars—6t 52, rue Bienville

TRAITES sur Londres, Paris, New-York et La Havane à vendre par F DE LIZARDI & Co,
1 mars 52, rue Bienville.

TOILE ou vrée et damassée, 10|4, à vendre par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

COTON en bobine, à vendre par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

MOUSSELINE unie et rayée, à vendre par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

BURLAPS et Osnaburg, à vendre par WM PREHN, 56, Douane.
1 m

BOTTES, souliers et brodequins—Un assortiment complet de toutes les descriptions à vendre par A F DUNBAR & Co., 18 Douane.
1 mars

CHAPEAUX—1200 douzaines, à vendre par A F DUNBAR & Co., 18, Douane.
1 mars

BONNE OCCASION.

A VENDRE [illegible] Pouliots, très bien achalandés [illegible] Madison et Condé. Pour les conditions [illegible] en paiement les billets des banques suspendues. 1 mars—9t

PAPIER pour le marché mexicain, 50 balles à vendre par A. D. BLOSSMANN, 30, Bienville.

SAVON et Amid [illegible] caisses, à vendre par J W STANTON & Co, 28, Poydras.
2 mars



POUR [illegible]—Le steamboat ALABAMA, [illegible] partira positivement samedi [illegible] P.M. Pour fret ou passage, s'adresser à MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.
Les prix du passage devant être payés avant le départ, les passagers sont invités à se munir de passeports visés par le consul Espagnol. 1 mars

POUR GALVESTON (Texas.)
Mardi, 8 mars prochain, à midi.
Le steam ship NEW-YORK, capitaine F. J. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
24 fév HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

POUR ST LOUIS.—Le steamer PREEMPTION, capitaine R. S. Harris, partira jeudi, 3 du courant, à 1 heure P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
2 mars JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS.
Le steam-boat GAL. PRATTE, capitaine T. J. Casey, partira jeudi 3 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à
2 mars CH. DOANE & Co. 69 Poydras.

POUR VERMILLONVILLE, et tous les ports intermédiaires. Le nouveau steamboat bon marcheur VERMILLION, capitaine Arnold, partira pour les ports ci-dessus, jeudi 3 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à
2 mars FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, St. Louis.

POUR ST. LOUIS.
Aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.
Le steamer JULIA CHOUTEAU, cap. Clifford, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
2 mars CH DOANE & Co. 69, Poydras.

SALLE DES ETATS-UNIS.
Le steamer CAROLINE, capitaine [illegible], partira pour le Mobile [illegible]
[illegible] G. SLOO, [illegible] Camp.

POUR ST. LOUIS.—Le [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
1 mars JOHN R. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN, capitaine Fretch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue [illegible] ou à
HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.
28 fév

POUR NEW YORK.—Le navire HUNTSVILLE, capitaine Mumford, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
JAS. E WOODRUFF, 70, Camp.

POUR BOSTON.—La barque SULTAN, capitaine Ashwell, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
HARROD & DARLING, 48, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire FAIRFIELD, capitaine J. L. Wilson, a besoin de 200 balles coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co.
2 mars

POUR SAVANNAH—Demain soir—Le [illegible] Lewis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 barils, s'adresser [illegible]
2 mars FOSDICK & BRO

POUR le Havre—Demain soir—La goëlette SOUTHERNER, capitaine Hobson, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 barils, s'adresser à bord, vis à vis les bâtisses triangulaires ou à
2 mars FOSDICK & BRO, 66, Camp.

FRET POUR MOBILE—Un bon bâtiment pour Mobile peut obtenir 30 tonneaux de fret en s'adressant à HUGGS, GILDEMEISTER, 47, Bienville.
2 mars

POUR NEW-YORK.—Pour partir le 8 du courant. Le navire F. P. MARY, capt. H. Wm. Foster, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co. 28, Poydras.

POUR NEW YORK.—Jeudi 3 du courant.—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
1 mars JAMES E WOODRUFF, 70, Camp.

POUR MATAMORAS—Pour le 3 courant—La goëlette CORNELIUS, ZABRISKIE, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
1 mars A. D. BLOSSMANN, 30, Bienville

POUR [illegible]
[illegible]

POUR [illegible]—Le brick [illegible] sera expédié sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements s'adresser [illegible]
[illegible] & Co.

POUR BORDEAUX.—Le navire LA VILLE DE BORDEAUX, [illegible] partira [illegible]
[illegible] & Co.

POUR NANTES ET BORDEAUX.
Le navire [illegible] partira [illegible]

POUR [illegible]
J L GARNIER, [illegible]

POUR LE HAVRE.
Le navire [illegible]
W. HENRY PAUNE, 10, rue St. Charles.

POUR LE HAVRE.
La barque A. L. ST. CLAIR, capitaine Cooper, partira promptement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 56, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.—La goëlette [illegible]
A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 56, Vieille Levée.

POUR [illegible]—La goëlette WATERWITCH, capitaine Arnoux, partira [illegible]
A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 56, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.—La barque LOUISA THORNTON, capitaine Patterson, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à
LEVI H GALE, 91, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire KONOHASSETT, capt. Foster, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 72, Camp.
17 fév

POUR LE HAVRE.
La barque fine voilière A. L. SHANNON, capitaine Pike, sera expédiée dans le plus bref délai. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 91, Commune.
17 fév

POUR MARSEILLE.
Le navire TIBER, capitaine Covell partira sous peu. Pour fret de 500 balles s'adresser à
LEVI H GALE, 91, Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire PANURGE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu. Pour fret de 300 balles s'adresser à
KOHN, DARON & Co. 36, rue Bienville.
1 fév

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe STATESMAN, capt. Lay-maller, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73, Camp.
7 fév

REÇU par les derniers arrivés du Havre et à vendre au magasin du soussigné, à des prix très modérés, les articles suivants:
Papiers peints, nouveaux dessins, venant des premières manufactures de Paris,
Papier commun de 18 3|4 cents à 37 1|2 le rouleau.
" ordinaire de 37 1|2 à 50.
" glacé de 50 cents à 75 le rouleau.
" fin glacé de 75 à $1 25.
Bordures veloutées de $1 50 à $3.
" imitations de $1 à 2.
Fonds unis pour ciels de lits à rosaces de toutes couleurs pour ciels de lits.
Sujets divers pour ciels de lits.
" pour devants de cheminées.
Draperies nouvelles veloutées et imitations.
Grand assortiment de nouveautés, en romans, mémoires, voyages, &c. &c.
Pièces de théâtre.
Fournitures de Bureaux en tous genres.
Cartes à jouer, françaises, allemandes, espagnoles et américaines.
Cartes blanches pour visites et adresses.
do de toutes couleurs pour billets de théâtre, de concert, &c. &c.
Papiers blanc de tous formats pour dessins, plans, &c.
Papiers blanc collé et sans colle pour lithographies.
Papier Bristol, pour peintres.
" à calquer et végétal.
" écolier et à lettres très bon marché.
Cartes géographiques de tous les pays maritimes.
EN VENTE AU MAGASIN:
La Rose de Smyrne et l'Ermite de Niagara, par A. Mercier, américain.
Poésies nouvelles, par M. J. S. Chaudron.
Dictionnaire du commerce et des marchandises, sixe édition.
Nouveau tarif des droits de douane en français.
Nouveaux choix d'ouvrages de sciences, de droits, de mathématiques, maritimes, &c. &c.
Livres de prières, ordinaires.
" " " maroquin.
" " " velours avec fermoires &c. &c.
" " " de mariage.
Nouvelles éditions de luxe et autres, &c. &c.
Assortiment de régistres français et américains, &c.
M. HEBERT profite de cette annonce pour prévenir ses abonnés au cabinet de lecture qu'il vient de recevoir son catalogue, dans lequel l'on trouvera les anciens et nouveaux ouvrages des meilleurs auteurs.
Assortiment de graines fraîches pour jardinage nouvellement reçues. V. HEBERT,
149, rue Chartres, entre Toulouse et St. Louis.
26 fév—6

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nlle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. Ils suivront des Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr. Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
☞ Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 déc—90

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle Orléans, encoignure Royale et Orléans; pose les pessaires, guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine. Elle tout par un traitement méthodique. Elle sera visible [illegible] la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
23 déc 1-an

AVIS—Le soussigné prévient le public, qu'à partir de ce jour, il cesse d'être responsable des fournitures qui seront faites au Restaurant de la Bourse, rue de Chartres, entre Conti et St. Louis, No. 115.
24 fév A. GURY.

L. S. CANONGE annonce au public et à ses amis qu'il a pris le Restaurant ci-dessus et qu'il en fait l'ouverture à prix fixe. Il espère compter sur la bienveillance des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
24 fév L. CANONGE.

CHAPEAUX de paille:
300 douzaines chapeaux de paille d'Italie, larges bords,
[illegible]
A vendre par BATAILLE & [illegible]
[illegible] fév

THEODORE M. EOUES
EOUES & DAVIDSON,
Marchands commissionnaires, [illegible] No. 97 [illegible]
[illegible] NOUVELLE ORLEANS.
1 jan—1 an.


## VENTES A L'ENCAN.


PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi 2 du courant, en Pé[illegible] à 4 1|2 heures de l'après-midi, au débarcadère de la goëlette Renette, de Porto Cabello, 10 tonneaux bois de Gaïac.
2 m

PAR A. FERNANDEZ.
IL sera vendu jeudi 3 du courant à dix heures et [illegible] Jefferson, le Café Napoléon.
Conditions: [illegible]
2 m

PAR L. TASTET.
IL sera vendu aujourd'hui 2 du courant, à 10 heures et demie, à la Bourse des magasins de groceries rue Bienville, No 11:
5 boucauts sucre,
30 caisses blanc de Cuba,
200 do [illegible]
Aussi—Raisins secs, eau-de-vie et autres groceries. 2 mars—1

PAR E. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui [illegible] heures, à son magasin, [illegible] Conti No. 29:
100 p. toiles blanches et de couleur.
Conditions: pour toute somme au-dessous de $100, 30 jours; et au-dessus de $100 60 jours, payables en billets endossés à satisfaction. 2 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
IL sera vendu, samedi prochain, 5 du courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, sans réserve:
La griffonne SUZANNE, âgée de 30 ans, parlant le français et l'anglais, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévues par la loi, excepté qu'elle s'est absentée une fois de chez son maître dans le courant de cette année.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur.
L'acte de vente par devant M. P. Laborde, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
IL sera vendu samedi prochain 5 du courant, à midi à la Bourse de la Cité, rue St Louis
28 terrains situés au faubourg Washington,
10 do do à Shreveport,
10 do do près d'Inde Ham, d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions: moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque. L'acquéreur aura le droit d'escompter ses billets à raison de 10 pour cent l'an, le vendeur recevra en paiement au pair les billets de n'importe quelle banque de cette ville.
Les actes de vente pardevant M. Jules Mossy, N. P. aux frais des acquéreurs. 2 mars

Farine Avariée.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu aujourd'hui 2 mars, à 10 1|2 heures A. M. sur le wharf, vis-à-vis la rue St. Joseph, sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra:
200 barils farine superfine, plus ou moins avariée à bord d'un chaland qui a sombré au wharf.
Conditions: Comptant. 2 m

PAR S GUINAULT.
IL sera vendu samedi, 5 mars 1842, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un Lot de Terre désigné par le no. 19, de l'ilet 6, situé au district Dauney, ayant 25 pieds face à la rue Craps, entre les rues du Port et d'Enghien, sur 100 pieds de profondeur, ensemble une maison briquetée entre poteaux, ayant deux chambres, salon, cabinet et galerie, poulailler, &c. Voyez le plan à la Bourse.
Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 mars

PAR A. FERNANDEZ.
C. Huberson contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 28 février 1842, il sera vendu jeudi 10 du courant, à 12 heures 1|2 précises de l'après-midi, rue Jefferson [illegible] les marchandises abandonnées par ledit [illegible]
[illegible] 46 do supérieur, 5 [illegible] caisses vin rouge [illegible] liqueurs assorties, 40 caisses [illegible] assorties, 6 caisses [illegible] kirsch, absinthe [illegible] à dater du 15 courant [illegible]
Conditions:—Au-dessous de $300, comptant, de $300 [illegible] au-dessus de $300 90 jours en billets endossés [illegible] 2 mars—Sentin

ARTICLES DE PARIS, A L'ENCAN
PAR A. FERNANDEZ,

Au No. 96 rue de Chartres, jeudi et vendredi 3 et 4 du courant à 10 heures A. M.

IL sera positivement vendu un stock très choisi d'articles de modes, dernièrement importés dans cette ville par [illegible] Torre, ainsi qu'ils sont détaillés par les [illegible] microscopes, télescopes et accessoires, [illegible] marqués par Dollond et Carpenter, fusils et pistolets [illegible] lorgnettes &c. Les dames et messieurs sont invités à venir examiner cet élégant assortiment.
1 mars

BILLETS DE LA BANQUE DE L'EXCHANGE PRIS EN PAIEMENT.
PAR HEWLETT & CENAS.

Vente positive d'Actions de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie.

IL sera vendu Mercredi 2 mars prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins:
1200 Actions de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie—$50 par action.
[illegible] vendu une action avec le privilège d'un premier vingt [illegible]
Conditions comptant, payable en billets de la Banque de l'Echange. 28 fév—3

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de ferme au [illegible] l'ordre des Gardiens du Port.
[illegible]

BILLETS de la Banque de l'Echange pris en paiement.
PAR HEWLETT & CENAS.
[illegible] de la Banque de Commerce [illegible]

[illegible]

BILLETS DE LA BANQUE
DE L'EXCHANGE,
REÇUS EN PAIEMENT
POUR L'ACQUISITION DE [illegible]

PAR J. A. BEARD, & HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu à l'encan, [illegible] à la Bourse St. Louis [illegible]
[illegible]
Conditions—Moitié comptant, à un crédit à la Banque de l'Echange, [illegible]
[illegible]
Les [illegible] seront exposés [illegible]
Tous ces propriétaires seront vendus sans réserve, sur le [illegible] indivisément, ou bien le propriétaire sera vendue aux enchères, des [illegible] de l'acquéreur.
Les actes de vente pardevant les notaires suivants: H. B. Cenas, L. T. Caire, D. L. Mc Cay et C. Pollock, aux frais de l'acquéreur.
Toutes ces propriétés seront débarrassées et exemptes de frais, toutes les rues qui y conduisent sont sur un terrain élevé.

RESIDENCE AGRÉABLE A CARROLLTON.
PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu Mercredi, 2 mars prochain, à la Bourse St. Louis à midi:
Une très belle maison en bois faisant face à l'Hôtel Carrollton, composée de quatre appartemens [illegible] galerie devant et derrière, cuisine, citerne, &c. le tout en bon ordre, et jouissant d'une vue agréable [illegible]
Aussi—Une belle négresse âgée de 16 ans, nommée LOUISA, excellente domestique, pleinement garantie.
Conditions—1|2 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
26 fév—[illegible]

Vente de chevaux, voitures, harnois &c. &c.
PAR J. A. BEARD & Co.
Aux écuries de Tattersalles, rue St. Charles, les mercredis et samedis, à 11 heures A. M. Les [illegible] devront être amenés la veille de la vente au bureau.
Le livre d'entrées est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp. 26 fév—☞


### DISPOSITIONS DE LA LOI
*Pour établir un système uniforme de*
# FAILLITES
## DANS LES ETATS-UNIS,
Approuvée par le Président, le 19 août 1841
*Classée par chapitre, par* L. FERAUD, avocat,
AVEC LE TEXTE ANGLAIS.

☞ On pourra se procurer cet ouvrage à l'imprimerie de l'Abeille, à la librairie de M. Morel et à celle de M. Hébert.
Prix—Une piastre. 26 fév

NOUVEAU DIRECTORY POUR L'ANNEE 1842.
A vendre au bureau de cette feuille. 28 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour de justice—Paroisse d'Orléans, rive droite.
Hiram, [illegible] vs. les propriétaires d'un certain radeau de cypres trouvé en dérive.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Arthur Fortier juge de paix pour cette portion de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, j'exposerai en vente publique sur l'habitation de M. Montreuil [illegible] à environ six milles du ferry sur la rive droite du fleuve, jeudi le 3 mars 1842, à midi, un certain radeau de cypres, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
21 fév—11 CHARLES W MORSE, constable.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES.

SUCCESSION Ant. Bienvenu père. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle Orléans jeudi le 3 mars 1842, à midi, les actions de banques, moulin à sucre à vapeur et le bateau à vapeur ci après décrits, appartenant à ladite succession, savoir:
Quatre cent-quatre vingt dix-huit actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane,
Quatorze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane,
Un moulin à sucre à vapeur,
Et le steamboat de remorque Shark.
Conditions de la vente: Les actions de banque comptant, le moulin à sucre en un an de crédit, en billet endossé à la satisfaction de l'administrateur, et le bateau à vapeur en un an de crédit, en billet endossé à la satisfaction de l'administrateur, avec hypothèque sur ledit bateau jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St. Bernard, 19 février 1842.
21 fév—[illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.


[illegible] Entré aux épaves de la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, une vache créole, [illegible] avec une cloche blanche au front, et une [illegible] Kentucky, couleur isabelle, [illegible] vache de [illegible]
[illegible] si ils ne sont pas réclamés, elles seront vendues [illegible] le 15 courant [illegible] V. HUNES, syndic.
28 fév—31 oc 15

25 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné il y a environ quinze jours, la négresse SOPHIE, âgée de 19 à 20 ans, taille de cinq pieds [illegible] quelques pouces, parlant français. Elle [illegible]
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui ramènera ladite esclave au soussigné ou la logera dans une des geôles de cette ville.
[illegible] WM. ANDRY.

[illegible] RECOMPENSE.
Parti marron vers le 16 de courant, JOHN, alias JOHN CUNNINGHAM. Il est presque noir, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 6 pouces, il a perdu [illegible] un des doigts [illegible]
[illegible] La récompense ci-dessus sera donnée [illegible] la ville.
21 fév—1m GEO. A. BOTTS.

[illegible] A BON MARCHÉ
LES soussignés ont l'honneur [illegible]
[illegible] un grand assortiment de [illegible] rue Conti, No 62
[illegible] $1 la yarde [illegible] WIOTTE & BALLE.
13 déc—90

A LOUER [illegible] de mois, rue Royale No. 202, entre Dumaine et St Ann. Un magasin, et arrière magasin, deux appartemens au premier, et [illegible]
[illegible] 29 fév—3